



DE L'ISÈRE

---

MAIRIE  
de  
SAINT CLAIR DE LA TOUR  
38110

---

Le 29 mai 2018

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75  
e-mail : mairie@stclairdelatour.com

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Présents : 14  
Votants : 21

L'an deux mil dix-huit, le 28 du mois de mai,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François DELDICQUE, Maire,

**PRESENTS :** Mmes et MM. Jean-François DELDICQUE, Monique SOULIER, Xavier LE DUFF, Magali GRISEL, Michel BELANTAN, Luc LAURENT, Sylvie DRAME, Maryline BOROWIAK, Jacqueline GUICHARD, Emmanuel EGLAINE, Gabriel PERICAS, Kathia VENDOIS, Patrick BLANDIN, Simon MIGNOT.

**POUVOIRS :** Thierry SOHIER donne pouvoir à Magali GRISEL  
Jean-Claude PELISSE donne pouvoir à Monique SOULIER  
Christophe JULLIAN-DESAYES donne pouvoir à Sylvie DRAME  
Jean-Claude BIETRIX donne pouvoir à Xavier LE DUFF  
Claire KERRINCKX donne pouvoir à Emmanuel EGLAINE  
Luc BASSETTE donne pouvoir à Gabriel PERICAS  
Emmanuel MORESTIN donne pouvoir à Jean-François DELDICQUE.

**EXCUSEES :** ., Brigitte MIGNOT,.  
Marjorie COURBI.

**SECRETARE DE SEANCE :** Maryline BOROWIAK.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour pour cette réunion du conseil municipal :

- Présentation du travail déjà réalisé pour le PCS : Plan Communal de Sauvegarde par Solène ABERT, stagiaire de l'IRMA
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 avril 2018
- Demande de subvention à l'intercommunalité des Vals du Dauphiné pour le fonds de concours 2018
- ✓ Questions orales.

## **Présentation du travail déjà réalisé par Solène ABERT pour le PCS : Plan Communal de Sauvegarde :**

La commune de ST CLAIR DE LA TOUR a signé une convention de stage avec l'Université Grenoble Alpes dans le cadre de la formation de Solène ABERT, inscrite en Master géographie, information, interfaces, durabilité et environnement : « géoïdes » par l'intermédiaire de l'IRMA, Institut des Risques Majeurs.

Lors de la séance du conseil municipal du 23 janvier 2018, M. GIANNOCARO, Directeur de l'IRMA était venu présenter la démarche, et indiquer que la stagiaire serait opérante d'avril à fin août 2018 sur le thème de la refonte du PCS.

Depuis sa venue en mairie, Solène ABERT a collecté différentes informations afin de mettre à jour le PCS existant qui remonte à plusieurs années et n'est plus du tout à jour, ni opérationnel. Elle a rencontré notamment le SMABB (Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre). Elle est également en contact avec la stagiaire de LA TOUR DU PIN qui fait le même travail qu'elle sur la commune voisine car les problématiques des deux mairies sont fort semblables : Bourbre, Canal Mouturier, autoroute, voie ferrée...

Elle a également suivi une formation spécifique de 2 jours pour la mise en place et le maintien opérationnel d'un PCS, organisée par l'IRMA.

Elle a élaboré un questionnaire qui a été distribué à tous les agents communaux et qui permettra de répertorier les compétences de chacun dans le cadre d'un appel au volontariat en cas de crise majeure sur la Commune. Un organigramme doit être prêt en cas de crise qui permettra de savoir : « qui fait quoi ».

Lors de sa présentation au conseil municipal, elle fait part de l'état d'avancement de ses travaux concernant ce document qui est très important pour la Commune et qui devra permettre d'être opérationnel en cas d'incident grave, comme pour l'incendie de DICKSON en avril 2017, voire en cas de catastrophe.

Elle détaille les différentes structures qui devront être opérationnelles en cas d'activation du PCS. Elle indique qu'elle réalise des fiches « missions » et projette la cartographie des risques sur la commune et des enjeux. Il convient de définir les tâches des différents responsables.

Elle indique également que le SMABB prévoit d'initier des exercices d'entraînement à la mise en œuvre d'un PCS.

Elle rappelle que les élus doivent s'approprier le dossier. Elle précise également que des bénévoles issus de la population Saint-Clairoise peuvent être associés au PCS.

L'organigramme devra être finalisé avant la fin de son stage. Il sera adressé, vierge actuellement, aux conseillers municipaux accompagné des missions pour qu'ils puissent s'inscrire dans la démarche.

### **1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 avril 2018** **Délibération N° 2018-05-1**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 7 abstentions et 14 voix pour, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 23 avril 2018 tel qu'il a été communiqué aux élus, affiché et diffusé.

### **1. Demande de subvention « fonds de concours » aux Vals du Dauphiné pour 2018 :Délibération N° 2018-05-2**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes des VALS DU DAUPHINE, pour la deuxième année, a modifié les modalités de versement de la Dotation de Solidarité Communautaire, précédemment perçue par les Communes des Vallons de la Tour en mettant en place un « Fonds de Concours ». En 2017, la somme attribuée à ST CLAIR DE LA TOUR s'est élevée à 53 726 €

Un dossier a été constitué pour cette année et il convient de délibérer pour demander le versement d'une subvention de la part des VDD dans le cadre du fonds de concours pour 2018.

La subvention peut être attribuée pour différentes acquisitions de matériels et d'équipements en dépenses d'investissement. Les sommes qui ont été votées lors du budget primitif, suite aux arbitrages, pour différents achats et travaux, hors voiries, ont été listées, pour un total de 129 746 € duquel sont déduites les subventions déjà accordées soit 7 792 €.

Le montant sollicité s'élève à **60 977 €** représentant 50 % de la dépense non subventionnée. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal sollicite le versement du « fonds de concours » des Vals du Dauphiné, pour 2018, d'un montant de 60 977 € et charge Monsieur le Maire de compléter le dossier précédemment transmis à l'intercommunalité.

## **2. Questions orales :**

### **- Antenne FREE :**

L'Association « Pour un Progrès Raisonné » a regardé le dossier de présentation. La représentante de la Société FREE est d'accord pour matérialiser sur le terrain via une corde et un ballon : l'impact de la future antenne. Ces documents seront rajoutés au dossier consultable à l'accueil de la mairie. Le dépôt du dossier de déclaration de travaux est prévu lorsque la servitude de passage sera fournie et l'antenne devrait être opérationnelle en octobre 2018.

### **- La poste sera fermée du 6 août au 25 août 2018 :**

La Poste sollicite la gérante de VIVAL pour qu'elle accepte la mise en place d'un **RPC** : « Relai postal commerçant ». Elle réfléchit à la proposition. Monsieur le Maire précise qu'il a eu 3 rencontres avec des dirigeants de la poste et qu'aucun retour en arrière ne sera possible malgré toutes les démarches entreprises. Il pourrait être mis en place un « essai » durant les 3 semaines de fermeture cet été.

**-Départ à la retraite** de Mme Aline HUMBERT, Directrice Générale des Services de la Mairie au 1<sup>er</sup> octobre 2018. Suite à l'appel à candidature et aux entretiens réalisés, c'est Mme Véronique HENRY, attachée territoriale, actuellement Directrice du service des Finances qui sera nommée sur le poste. Pour le service comptabilité : une jeune diplômée est recrutée dans un premier temps pour 4 mois.

**-Taille de la haie route de Champvaroux** : M. le Maire indique qu'un nouveau courrier a été adressé au locataire, car les propriétaires sont à l'étranger, pour lui demander de tailler suffisamment les végétaux qui gênent actuellement la visibilité des automobilistes au croisement avec la route de Saint Didier.

**Remerciements à Mme Maryline BOROWIAK**, conseillère municipale, précédemment Vice-Présidente du CCAS, de la part des gestionnaires de la téléalarme de Bourgoin Jallieu qui ont beaucoup apprécié son investissement avec les personnes âgées.

**Il est rappelé à tous les habitants qu'ils doivent être prudents avec les personnes qui font du démarchage à domicile et qu'ils ne signent pas de contrat précipitamment.**

Fin du conseil municipal à 20h